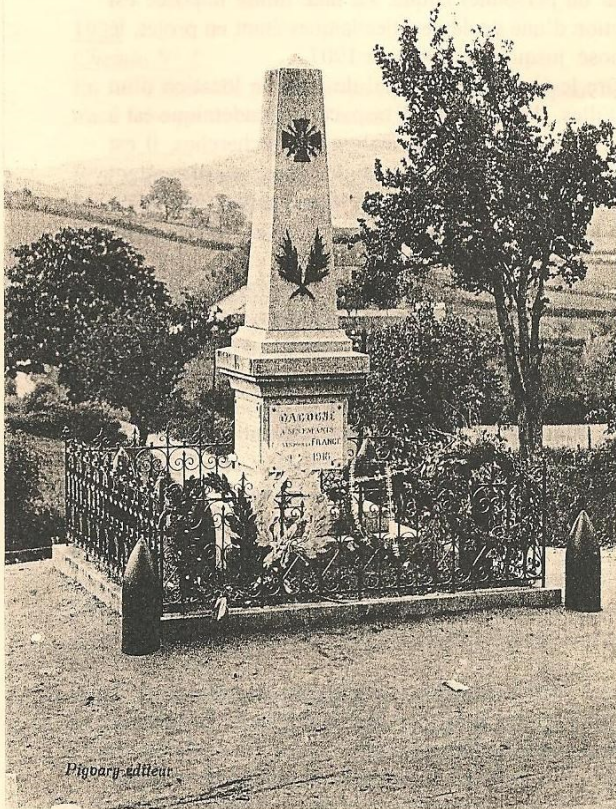


GACOGNE SOUS LA TROISIEME REPUBLIQUE – 1906 A 1924

GACOGNE (Nièvre)

Le Monument aux Morts de La Grande Guerre



Pour la 4^{ème} année, nous poursuivons la rétrospective des événements de Gâcogne, toujours sous la III^{ème} République. Le récit va reprendre là où nous l'avions laissé en 1906 et se poursuivra jusqu'au 1^{er} Novembre 1924, date de l'inauguration du Monument Commémoratif élevé à la mémoire des Enfants de Gâcogne morts pour la France. Comme l'an dernier nous vous proposons d'évoquer la personnalité des Présidents de la République et de certains de leurs plus éminents collaborateurs chargés de diriger le pays durant cette période de 18 ans.

Tourmentée par de fréquents remaniements ministériels, par des grèves et manifestations ouvrières haineuses, par une inflation qui menace le franc et surtout par une effroyable guerre, la France cumule les déceptions et les désillusions. Le petit village de Gâcogne ne sera pas épargné et subira lui aussi des dissensions, des discordes et des rivalités au sein de sa Municipalité et surtout la perte de 43 de ses enfants, morts au front.

En 1906, **Armand Fallières**, élu 8^{ème} président de la III^{ème} République, succède à M. Emile Loubet qui termine son mandat. Soutenue par Clémenceau, son élection est perçue comme un succès des radicaux-socialistes. Lui-même s'estime être un modéré. Par sa bonhomie et son éloquence méridionale, il acquiert une réelle popularité. Il saura s'entourer de Présidents du Conseil à très fortes personnalités tels que Clémenceau, Aristide Briand, Caillaux et Poncaré. Dès 1906, les problèmes sociaux passent au premier plan et le Ministère de Clémenceau, Président du Conseil à l'époque, sera marqué par des grèves violentes, l'agitation des vignerons du Midi, les revendications des fonctionnaires. Ces événements, entraînant des incidents parfois sanglants, préluderont, à partir de 1909 et jusqu'à la fin de son mandat en 1913, à la rupture des blocs de gauche et à une forte instabilité ministérielle durant laquelle aucune réforme envisagée ne pourra aboutir.

Son dernier Président du Conseil, **Raymond Poincaré**, le remplacera en 1913. Doté d'une grande intelligence, il débute très jeune une très brillante carrière politique. Tour à tour député, ministre (dont plusieurs fois des finances), il deviendra Président du Conseil en 1912 avant son élection à la Présidence de la République. Il sera considéré comme l'homme de la revanche. Les images populaires le représente au milieu des « poilus », parcourant les tranchées. Avant tout patriote et laïque, il appellera en Mars 1913, Louis Barthou, comme Président du Conseil, partisan de la loi de mobilisation sur 3 ans. Ses détracteurs lui reprocheront d'avoir poussé à la guerre et de n'avoir pas tout fait pour l'empêcher d'éclater. Inquiet de la menace allemande, il travaille à fortifier la position internationale de la France. Il sera partisan de l'« Union Sacrée » (selon sa propre expression) qui représente l'union de tous les Français contre l'ennemi.

En 1917, il offre la Présidence du Conseil à son adversaire, **Clémenceau**, qui conduira le pays à la victoire. Toutefois, il s'oppose à celui-ci en protestant contre un armistice qu'il juge prématuré et réclame l'occupation définitive par la France de la rive gauche du Rhin. N'étant pas écouté, il renonce, malgré lui, à solliciter un second mandat en 1920. A deux reprises il sera rappelé pour occuper les fonctions de Président du Conseil, mandats durant lesquels il réussira à redresser le franc.

Cultivé, distingué, élégant et respectueux des institutions républicaines, **Paul Deschanel** est élu Président le 17 Janvier 1920. Lors du discours qu'il prononcera le jour de son élection, il trouvera des accents particulièrement émouvants pour célébrer les morts de la guerre. A peine installé à l'Elysée, il démissionne au bout de quelques mois pour troubles mentaux.

C'est **Alexandre Millerand** qui est élu le 24 Septembre 1920. Ce sera le 11^{ème} Président de la III^{ème} République. Homme de droite, il lutte contre les grèves, tente de juguler l'inflation et rétablit les relations diplomatiques avec le Vatican. Adversaire de la détente avec l'Allemagne, il rappelle Poincaré qu'il soutient lors de l'occupation de la Ruhr. Toutefois, leurs relations se dégradent rapidement, Poincaré n'approuvant pas les conceptions de Millerand sur les pouvoirs présidentiels. Face à la victoire du Cartel de Gauches dont les chefs sont Herriot et Painlevé, il est accusé d'outrepasser ses pouvoirs. Il démissionne le 11 Juin 1924, excédé par une « grève des ministres ».

1906

Ecole des filles laïques

C'est M. Etienne CHATELIN qui occupe la place de Maire et ce, depuis sa première élection en 1892. C'est son quatrième mandat. La tendance conservatrice de M. CHATELIN s'accorde mal avec le nouveau gouvernement des radicaux-socialistes. Après la séparation en 1905 de l'Eglise et de l'Etat, Clémenceau, alors Président du Conseil consomme la rupture diplomatique avec le Vatican. Malgré l'insistance du Sous-Préfet de Clamecy et de l'Inspection d'Académie qui réclament la création d'une école laïque pour les filles, la Municipalité de Gâcogne tarde à substituer les institutrices congréganistes par du personnel laïque. La date limite imposée est impérativement de 3 ans à partir de Janvier 1903. La construction d'une école de filles laïques étant en projet, le maintien des institutrices congréganistes communales est proposé jusqu'au 1^{er} Octobre 1907.

La riposte du Préfet ne se fait pas attendre : Il met en demeure le Conseil Municipal de voter la location d'un local convenable pour y installer temporairement l'Ecole des Filles. Il précise que l'Inspection Académique est à même de trouver un local pour l'installation de ladite école. La réponse est que malgré des recherches, il est impossible de trouver à louer une maison présentant les conditions d'hygiène et de salubrité permettant d'accueillir des enfants. Toutefois, le recours à un emprunt de 11 866 F. a été voté pour financer la construction d'une école des filles.

Chemin N° 8 Gâcogne/Fragny

L'Etat favorise le développement du réseau routier qui vise à la satisfaction de nombreux intérêts. En Novembre 1906, la somme de 9 590 F est votée pour la construction du chemin N° 8 reliant Gâcogne à Fragny, partie comprise entre le chemin N° 11 et la route N° 17 de Lormes à Ouroux, considérant que cette voie de communication est d'une grande utilité. Le montant de la dépense est de 26 600 F pour une longueur de 3 218 m, dont : 9 590 F à la charge de la Commune qui contracte un emprunt ; 2 926 F seront subventionnés par le Département et 14 084 F par l'Etat.

1907

Traineau à neige

En Janvier, il est décidé de faire fabriquer un traîneau pour l'enlèvement des neiges. Son transport sera mis en adjudication.

Location du presbytère

Il est décidé de louer le presbytère au Ministre du Culte, par tacite reconduction, moyennant seulement le paiement des impôts de cet immeuble par le locataire. Mais, M. le Préfet n'est pas d'accord quant à la location du presbytère dans ces conditions. Il indique que la valeur locative fixée par le contrôleur est de 280 F annuels.

La réponse est qu'à la suite de l'émigration dans les villes d'un grand nombre d'habitants, beaucoup de maisons sont inhabitées et qu'en conséquence, les loyers ont chuté à « vil prix ». Considérant qu'il serait difficile de louer le presbytère à une personne autre que le Ministre du Culte, le Conseil décide de fixer le loyer à 100 F annuels avec passation d'un bail de 3, 6 ou 9 années.

Création d'une cantine scolaire

En Décembre, la création d'une cantine scolaire est décidée et le Maire est chargé d'acheter un poêle pour la préparation des aliments.

1908

Elections Municipales

. Pour la 5^{ème} fois, M. Etienne CHATELIN est reconduit dans ses fonctions de Maire avec 11 voix sur 12
. « 4^{ème} fois, M. Edme BONORON « « d'Adjoint « «

Construction de lavoirs

Fin Mai, la somme de 400 F. est votée pour la construction de 4 lavoirs : au bourg de Gâcogne, à Saugny, à Pert et à Fragny.

1909

Chemin vicinal N° 11 – 1^{ère} partie

En Septembre, est mis à l'étude le projet de construction du chemin vicinal N° 11 sur une longueur de 850,90 m. (1^{ère} partie comprise entre le village de Parjot et le chemin de grande communication N° 17) qui sera au programme des travaux à subventionner en 1910 par le Conseil Général.

1910

Chemin vicinal N° 11

En Février, présentation des plans et devis du chemin vicinal N° 11 reliant l'entrée du village de Parjot à sa partie haute. Un emprunt de 3 400 F sera voté, représentant la part contributive de la commune pour la construction de ce chemin.

1911

Loi sur les retraites ouvrières et paysannes

Parallèlement à la croissance syndicale, un dialogue s'instaure entre employeurs et employés et la loi tend à peser en faveur des moins favorisés. En Mars, le Préfet demande la nomination d'une commission chargée d'établir la liste des assurés devant bénéficier de cette loi. Ainsi seront nommés :

- . 1 titulaire et un suppléant représentant le patronat,
- . 1 titulaire et un suppléant « monde ouvrier.

Chemin vicinal N° 11 – 2^{ème} partie

En Juillet, présentation du projet de construction du chemin N° 11 (2^{ème} partie) reliant le chemin N° 22 au village de Parjot sur une longueur de 2 957,50 m pour une dépense totale de 29 688,30 F dont : travaux (21 200 F) et acquisition de terrains (8 488,30 F).

Un emprunt de 11 148,30 F représentant la part de la commune sera contracté en 1912, soit 33,75 %, 13,30 % subventionnés par le Département et 52,95 % par l'Etat.

1912

Elections municipales

Les élections de 1912 vont marquer un tournant décisif dans l'administration de la commune. Il faut dire qu'à cette époque, la République est passée aux Républicains. Peu à peu les notables s'effacent. La lutte électorale pour la passation du pouvoir et des places a pénétré jusqu'au fond des campagnes. Le moindre village est divisé en républicains et en réactionnaires. Chaque clan a ses fournisseurs, son médecin, son école et ignore l'autre.

En Mai, l'élection du Maire sera marquée par d'inhabituelles tergiversations. Il en sera de même pour celle de l'Adjoint. En voici le détail :

Election du Maire :

- 1^{er} tour - Suffrages exprimés 12
 - . 6 voix pour M. Edme BONORON – Adjoint sortant
 - . 6 voix pour M. Jean RABEUX
- 2^{ème} tour : idem
- 3^{ème} tour : idem. M. Edme BONORON, le plus âgé est proclamé Maire

Election de l'Adjoint :

- 1^{er} tour – Suffrages exprimés : 12
 - . 6 voix pour M. Jean RABEUX
 - . 6 voix « M. Louis PETIT
 - 2^{ème} tour : idem
 - 3^{ème} tour : Suffrages exprimés : 12
 - . 6 voix pour M. Jean RABEUX
 - . 6 voix pour M. René MEULE
- M. René MEULE étant le plus âgé a été proclamé Adjoint.

1913

Fatalement, après ces élections un grand désordre s'est instauré au milieu des rivalités de personnes, de tactiques et d'idéologie.

Chemin vicinal N° 10

Le Sous-Préfet estime qu'il y a urgence à se prononcer sur la question du chemin vicinal ordinaire N° 10 de Pert qui doit être classé dans le réseau départemental. Les 300 F demandés par le Département pour mettre ledit chemin en état sont accordés.

Contestations élevées sur le Budget 1912

Dix conseillers sont présents à la réunion du 25 Mai 1913. Le Maire étant absent, elle est présidée par son Adjoint, M. René MEULE. Chaudes ambiances ce jour là à la mairie de Gâcogne !!

. Après lecture des comptes administratifs pour l'exercice 1912, l'un des conseillers demande à ce que tous les comptes lui soient personnellement présentés.

. Réponse de l'ancien maire, M. Etienne CHATELIN : « Ils sont contenus dans le compte dont on vient de vous donner lecture et dans le Compte de Gestion de M. le Receveur Principal ».

. Le conseiller : « J'insiste en demandant à ce que tous les mémoires me soient soumis ».

. L'ancien maire : « Faites venir le percepteur alors ! Voulons-nous, oui ou non, continuer la discussion du budget ? Je demande à M. le Président de mettre la question aux voix ». Ce qui fut fait immédiatement : Seuls trois conseillers, dont M. CHATELIN, votent à mains levées pour la continuité de la discussion avant de quitter la salle. Les six autres décident d'attendre la présence de Monsieur le Maire pour discuter du Budget de l'exercice 1912 et d'une partie de celui de 1913.

Lors de la séance du 8 Juin 1913, à laquelle assiste le Maire et 10 conseillers, le même contestataire renouvelle ses exigences en matières de pièces comptables, à savoir la production de tous mémoires et mandats du compte avec timbres à l'appui. Six conseillers sur 10 ayant voté pour, le Maire est chargé d'écrire à M. le Receveur Municipal pour lui demander s'il accepte de se dessaisir contre reçu de toutes les pièces comptables de l'exercice 1912.

Ce n'est que lors de la réunion du 15 Juin 1913, à laquelle assiste le Maire, 9 conseillers et un représentant du Receveur Municipal que le Compte Administratif de l'exercice 1912 et la première partie de l'exercice 1913 sont approuvés et signés par les membres présents du Conseil, à l'exception du plaignant.

Réformes sociales

En Août, les familles nombreuses vont bénéficier d'une assistance, ainsi que les femmes en couches.

Démission du Maire

En Octobre, doit avoir lieu une réunion du Conseil Municipal. Seuls 4 membres se présentent sur 12, dont le Maire. Après une demi-heure d'attente, les membres présents, n'ayant pas la majorité, se séparent. Le mois suivant, le Maire, M. Edme BONORON annonce sa démission.

Chemin N° 10

Le Préfet confirme la prise en charge par le Département du chemin N° 10.

1914

Réélection du Maire démissionnaire

En Janvier, ont lieu de nouvelles élections visant à remplacer le Maire démissionnaire. Ce sera à nouveau Edme BONORON, qui sera élu au 3^{ème} tour avec le bénéfice de son âge.

Demandes d'assistances

En Mai, les demandes d'assistances se font de plus en plus nombreuses en faveur :

- . des vieillards et infirmes,
- . de l'assistance médicale gratuite,
- . des dispenses de périodes militaires pour les soutiens de famille,
- . des femmes en couches,
- . des familles nombreuses.

Chemin N° 7

En Juin, les plans et devis du chemin N° 7, d'une longueur de 2 217 mètres, partie comprise entre le chemin d'intérêt commun N° 71 à Rhuère et la route nationale N° 77 bis, sont approuvés.

3 Août 1914 – Déclaration de la Guerre à l'Allemagne.

Allocations aux femmes de réservistes

En Août, des femmes de réservistes rappelés sous les drapeaux sollicitent des allocations journalières après que leurs maris aient été reconnus soutiens indispensables de famille.

Mobilisation de 3 conseillers

MM. Jules BOBIN, Etienne CHATELIN et Pierre GRILLOT sont mobilisés.

1915

Don au mutilés de guerre

La fête du 14 Juillet a été supprimée. La somme prévue pour cette manifestation est mise à la disposition de Monsieur le Préfet pour l'œuvre nivernaise de rééducation professionnelle des mutilés de guerre en formation à Nevers.

1916

Comité d'Action Agricole

Une circulaire du Préfet, datée de Février 1916, demande la formation d'un Comité d'Action Agricole dans chaque Commune, comprenant 7 membres. Pour ce faire 3 personnes doivent être désignées pour assister le Conseil à la nomination de ces 7 membres. Le 20 Février sont élus :

MM. Claude PETITEMBERT, Léonard BILLARDON, Jean RABEUX, Jean PERRIER, Jean DAREAU, Philibert FARINOTTE et Léonard JEANGUYOT.

1917

Vote de subventions

En Juin, diverses subventions, de 20 F chacune, sont votées en faveur des victimes de la Guerre :

- . Œuvres des Orphelins de la Guerre,
- . Œuvres des pupilles de l'Ecole Publique de la Nièvre,
- . Rééducation des aveugles de la Guerre,
- . Secours aux blessés (Croix Rouge),
- . Comité des foyers du soldat à Cosnes,
- . Œuvre des prisonniers de Guerre.

Effondrement du Pont de l'Anguison

En Septembre, par suite d'une crue qui s'est produite le 22 Juin, le Pont de l'Anguison, qui limite les deux communes de Mhère et de Gâcogne, s'est écroulé. La reconstruction est estimée à 1 900 F par l'Agent Voyer, somme qui sera partagée entre Mhère et Gâcogne.

1918

Vote de subventions annuelles

En Juin, vote de subventions de 20 F chacune en faveur :

- . de l'allocation pour la protection des veuves et des orphelins de la Guerre,
- . de la Croix Rouge Française,
- . de la Société de Secours aux blessés militaires,
- . du Devoir Social,
- . de l'Allocation du Comité Départemental de Secours aux prisonniers de Guerre.
- . des Orphelins de la Guerre
- . ainsi que 300 F pour le logement et le chauffage des réfugiés.

Service de Ravitaillement de l'Armée

En Juillet, la Préfecture demande la nomination d'une commission municipale pour le Service de Ravitaillement de l'Armée.

Le 11 Novembre 1918 : Signature de l'Armistice.

Retour des conseillers mobilisés

MM. BOBIN, CHATELIN et GRILLOT sont de retour.

1919

Chemin N° 7

En Mai, il est décidé majoritairement d'ajourner les travaux de construction du chemin vicinal ordinaire N° 7 de Rhuère à la RN 77 bis, en raison d'une augmentation de 16 077 F.

Le 28 Juin 1919 – Le traité de paix signé à Versailles entre la France, ses alliés et l'Allemagne met fin à la Première Guerre mondiale.

Projet de construction du Monument aux Morts

En Septembre, le crédit de 1 537,83 F représentant les dépenses supplémentaires du budget additionnel de 1919 est considéré comme étant trop élevé par rapport aux indigents à soulager. Le Conseil décide d'attribuer, sur la part des pauvres dans les concessions du cimetière, une somme de 1 000 F qui sera affectée à la construction d'un monument des héros de la Grande Guerre.

Elections Municipales – 12 conseillers

Le 10 Décembre, M. Louis PETIT est élu Maire avec 11 voix sur 12 dont un bulletin blanc.

C'est M. Philibert FARINOTTE qui est élu adjoint également avec 11 voix sur 12 dont un bulletin blanc.

Les dix autres conseillers élus sont : MM. Etienne CHATELIN, GEOFFROY, ALBAN, Jean DAREAU, SIMONET, RENAULT, FERROT, JACQUET, DESBROSSES Emile, JEANGUYOT.

Monument aux morts

Fin Décembre, la Commission du Monument à dresser en mémoire des soldats morts pour la France est autorisée à passer un marché avec un entrepreneur.

Chauffage des écoles

Il est décidé d'exploiter des parcelles communales pour chauffer les écoles.

1920

Financement du Monument

En Août, M. VINCENT, Agent Voyer Cantonal à CORBIGNY, est désigné pour la surveillance des travaux du monument à élever à Gâcogne en souvenir des soldats, enfants de Gâcogne, morts pour la France.

7 000 F ont été inscrits au budget pour la construction de ce mémorial. La subvention de l'Etat est de 1 190 F. Elle a été fixée en fonction du nombre de victimes et de la population.

Une demande est adressée à l'Administration Supérieure pour l'attribution de 6 obus.

Taxe vicinale sur les chiens

En Septembre, la Préfecture fixe les montants de la taxe vicinale sur les chiens, à savoir : 20 F pour un chien d'agrément ; 6 F pour un chien de chasse ; 2 F pour chien gardien de troupeaux.

Ateliers de distillerie

De nombreux habitants sollicitent l'autorisation de distiller leurs fruits. L'autorisation est demandée à l'Administration des Contributions Indirectes après avoir désigné trois Ateliers de Distillerie : M. Octave BACHELIN à Tachely ; M. Joseph GUILLIER à Saugny ; Mme Veuve RABEUX à L'Huis-au-Page.

1921

Edification du Monument et réception des corps

En Février, approbation des dessins et devis dressés par M. l'Agent Voyer Cantonal du monument commémoratif à élever à la mémoire des Enfants de Gâcogne.

En Mars, la Préfecture précise les modalités de transport des corps des militaires et marins « Morts pour la France ». C'est la gare de Cosne qui a été désignée, pour la réception et la remise aux représentants des communes, des corps venant du front, en vue de leur acheminement sur leur dernière destination dans le Département. C'est donc à cette gare que devra se rendre, dès qu'il en sera avisé par le Délégué du Préfet, le représentant de chacune des communes dans lesquelles les corps doivent être transportés.

C'est M. Emile DESBROSSES, secondé par deux suppléants, qui sera chargé de cette mission en qualité de titulaire.

Les personnes désignées pour convoier les corps auront droit :

. au remboursement de leurs frais de chemin de fer, aller et retour en 3^{ème} classe, de la gare qui dessert leur commune à la gare de Cosne et, s'il y a lieu, aux frais de transport sur route entre leur résidence et la gare qui la dessert.

. à des frais de déplacement qui seront fixés à 18 F. par journée de 24 H.

Paiement des pensions civiles et militaires

Afin de faciliter aux titulaires de pensions militaires l'obtention d'un certificat de vie, en vue du paiement de leur pension, le Maire est autorisé à délivrer aux personnes domiciliées dans la commune les certificats de vie exigés par le Trésor Public pour le paiement des pensions civiles et militaires, les indemnités viagères, les traitements de la Légion d'Honneur et de Médailles Militaires s'élevant au maximum à 2 400 F. par an.

Monument aux morts

En Avril, réitération de la délibération de Septembre 1920 votant l'érection du monument commémoratif et de son financement : Subvention accordée par l'Etat (1 190 F) ; Souscription publique (1 900 F) ; Somme inscrite au budget additionnel de 1920 (7 000 F), soit 10 000 F au total.

Classement de chemins

Demande de classement des chemins : du Bourg à la Pérouse (400m) ; de Rhuère au Gravet (740m) ; du Gravet à Parjot (370m) ; de Parjot à Pert (890m) ; de Rhuère à L'Huis-Pillavoine (700m), soit une distance de 3 100 m. en remplacement du chemin d'intérêt communal N° 10 d'égale distance, pris en charge par le Département.

Distribution du courrier

La distribution des lettres et imprimés est assurée le Dimanche dans le bourg de Gâcogne et non dans les hameaux de la commune. D'autre part, le public est admis au bureau de poste le Dimanche jusqu'à 11 H. Il est demandé à ce que la tournée du Dimanche soit faite, comme tous les autres jours, sur l'ensemble de la Commune.

Changement de circonscription

La commune de Gâcogne ne fait plus partie, au point de vue vicinal, de la circonscription de Corbigny. De ce fait, M. VINCENT, Agent Voyer Cantonal, ne désire plus poursuivre les divers travaux dont il avait été chargé par la commune de Gâcogne. Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement. C'est M. ESPERIN, Agent Voyer Cantonal à Lormes, qui prend la direction des travaux d'exécution du Monument aux Morts et de réparation du bureau de Poste.

Ateliers de distillerie

En Novembre, sont désignés deux ateliers de distillerie : M. Octave BACHELIN à Tachely et Mme Veuve RABEUX à L'Huis-au-Page.

Chemin N° 7

Le projet de chemin N° 7 devant relier Rhuère à la Route Nationale N° 77 doit se concrétiser très rapidement. La confection de cette voie de communication sera portée au programme de 1923.

1922

Chemin N° 7

En Juin, nouvelle présentation du dossier et des plans de ce chemin pour approbation, suite à une modification de tracé faite par le Service Vicinal en 1917.

Projet de construction d'un préau

M. ESPERIN, Agent Voyer Cantonal de LORMES, présente les plans et devis de construction d'un préau pour l'école des filles, lesquels sont approuvés. Le montant de la dépense est fixé à 4 280 F.

Projet d'agrandissement du cimetière

En raison de son exigüité et du manque de places à vendre pour les concessions à perpétuité, cette extension se ferait par le déplacement et la reconstruction du mur de clôture sur le terrain à adjoindre appartenant à la commune.

Distribution du courrier

Il est décidé que la distribution des lettres et imprimés sera faite le Dimanche, comme les autres jours de la semaine, dans le hameau de Rhuère dont la population est de 110 habitants.

1923

Sinistrés du Japon

En Septembre, une lettre du Préfet sollicite un secours aux sinistrés du Japon, suite à un cataclysme qui a bouleversé ce pays. Un crédit de 30 F est voté en faveur des victimes.

Grille d'entourage du Monument

En Octobre, un marché de gré à gré est passé, pour la somme de 1 968 F avec M. Jean BONNEAU, maréchal ferrant à Gâcogne, pour la fourniture et la pose d'une grille d'entourage du Monument aux Morts.

1924

Energie électrique

En Janvier, La Sté d'Etudes des Chutes de la Cure et des Chemins de Fer Electriques de l'Yonne désire obtenir la concession par l'Etat d'une distribution d'énergie électrique aux services publics avec déclaration d'utilité publique.

Ainsi que l'a constaté le Conseil Général de la Nièvre, le 15 Septembre 1923, cette concession d'Etat octroie au Département de l'Yonne une part généreuse en comparaison de celle accordée à la Nièvre.

La société concessionnaire ne prévoit aucune installation gratuite de lignes de distribution d'énergie et de lumière électriques dans la région comprise, dans la Nièvre, entre Cure et Château-Chinon.

Le Conseil Municipal de Gâcogne proteste énergiquement contre cette lacune, considérant que cette région du Morvan, pour laquelle rien n'est prévu, est précisément celle où l'on prélève entièrement des forces hydrauliques grâce auxquelles on améliore considérablement la vie industrielle et économique des villes et des campagnes appelées à en bénéficier.

Dans les cantons de Corbigny, Lormes et Château-Chinon, pays d'exploitations forestières et où il existe des agglomérations importantes, tout semble indiquer que la Sté d'Etudes des Chutes de la Cure trouvera une clientèle nombreuse auprès des exploitants de scieries mécaniques, des moulins, des entreprises de battage, ainsi que parmi les maréchaux, les charrons, etc....pour la vente de l'énergie et auprès des municipalités et des particuliers pour la vente de lumière.

Aussi, serait-il manifestement juste de faire bénéficier des avantages que procurera la réalisation de ce projet à cette région productrice de toute la houille blanche nécessaire à cette vaste entreprise.

C'est pour toutes ces raisons qui convergent vers celles exprimées dans le rapport du Conseil Général de la Nièvre du 15 Septembre 1922, que la Municipalité demande instamment qu'une ligne de distribution d'énergie électrique et de lumière soit comprise dans le programme des travaux prévu dans le mémoire descriptif de la société concessionnaire pour être établie entre Cure et Château-Chinon. Cette ligne qui serait construite sans frais pour les pays intéressés, partirait de Cure, traverserait le canton de Lormes et aboutirait à Château-Chinon où elle se relierait au secteur de la Sté « La Grosne », productrice d'énergie électrique de Saône et Loire.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de l'ensemble du projet, sous réserve que cette demande soit prise en considération.

Agrandissement du cimetière

En Mai, présentation du plan d'agrandissement du cimetière dressé par M. BAGNAREL. Un avis favorable est donné après une rectification portant sur 7m en plus en longueur.

La commune est propriétaire d'un terrain dont une partie a été affectée à un cimetière. La partie close est devenue trop étroite, le terrain étant insuffisant pour les concessions. Il est donc décidé de reporter les murs de clôture à l'ouest de façon à comprendre, dans le cimetière, une partie de terrain précédemment affectée à cet usage, mais jusque là laissée en dehors des murs.

Lavoir au Mont

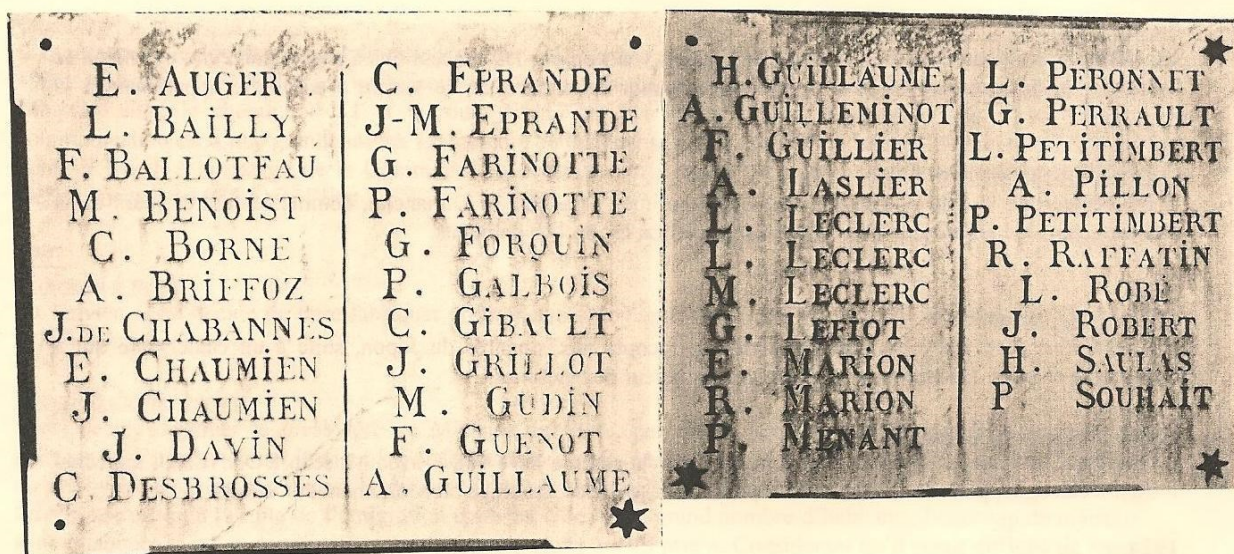
En Juillet, demande de création d'un lavoir au Mont.

Section des Poilus de Gâcogne

A l'occasion de l'inauguration du Monument aux Morts, 80 F seront versés à la Section des Poilus de Gâcogne.

Inauguration du Monument aux Morts de la Grande Guerre le 1^{er} Novembre 1924.

Ci-dessous la liste des 43 soldats morts au champ d'honneur entre le 2 Août 1914 et le 24 Octobre 1919.



Faisons maintenant un rapide bilan de ces dix huit années de III^{ème} République à Gâcogne.

. De 1906 à 19012, on constate :

- Une continuité par rapport aux années précédentes, un conservatisme moral qui tente de résister à l'anticléricalisme prôné par l'Etat et malgré tout, un souci constant de désenclavement du village avec des projets de création de plusieurs chemins.
- L'entrée des lois sociales dans le monde rural.
- Le dépeuplement du village. Espérant de meilleures conditions de vie, les jeunes quittent la campagne pour aller travailler en ville.

. De 1912 à 1919 :

- Après les élections de 1912, la désorganisation et un certain désordre apparaissent au sein de la municipalité qui semble séparée en deux camps : celui des nouveaux élus par opposition aux anciens.
- La déclaration de guerre et la mobilisation de trois conseillers n'arrangent rien à cette regrettable situation.

. De 1919 à 1924 :

- La guerre est terminée. Le village en deuil semble retrouver le calme, la sérénité et la raison avec les élections de 1919.
- La nouveau conseil sera chargé de dossiers importants tels que la création du Monument aux Morts, ainsi que l'obtention et la distribution de l'énergie électrique dans le village.

L'an prochain, notre chronique nous conduira à l'issue de la III^{ème} République, le 10 Juillet 1940, en plein conflit qui, une fois de plus, nous a opposé à l'Allemagne.

Camille Debèze

LE MONUMENT AUX MORTS

Différentes étapes de son édification

A l'issue de la Grande Guerre 1914-1918, comme toutes les communes de France, Gâcogne avait à cœur d'honorer la mémoire de ses soldats morts pour la patrie. Voici les conditions dans lesquelles fut édifié son monument aux morts.

. Le 20 Août 1920, le Préfet de la Nièvre, G. Bernard, rédige une circulaire informant les communes des conditions dans lesquelles des subventions leur seront accordées par l'Etat pour les aider à l'érection de monuments aux morts de la Grande Guerre et à établir les barèmes qui doivent servir au calcul de ces subventions.

Les barèmes se calculent en comparant le nombre de combattants nés ou résidant dans la commune, morts pour la Patrie au nombre d'habitants de la commune déterminé par le recensement de 1911 et en raison inverse de la valeur du centime communal démographique de l'année où la subvention est accordée.

Le Préfet invite les maires à lui communiquer :

- 1) le nombre de combattants nés ou résidant dans la commune, morts pour la France durant la Grande Guerre ;
- 2) le montant du crédit inscrit au budget communal pour l'érection du monument.

. Le 22 Août 1920, délibération du Conseil Municipal de Gâcogne sous la présidence de son maire, M. Louis Petit : Le conseil désigne M. Vincent, Agent Voyer Cantonal à Corbigny, en qualité d'architecte des travaux d'érection du monument à élever en souvenir des soldats, enfants de Gâcogne, « Morts pour la France ».

. Le 21 Septembre 1920, M. le Préfet de la Nièvre informe le maire de Gâcogne que sa demande d'attribution de trophées de guerre, à savoir, 4 à 6 obus de 270 ou de 220 va être transmise au Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances. Il joint à sa lettre un tableau faisant connaître, pour chaque calibre, le poids d'un obus, ainsi que le coût par tonne des frais de transport par chemin de fer. Ces obus arriveraient à la gare de Nevers venant soit de Lyon, soit de Paris et devraient ensuite être acheminés jusqu'à Gâcogne. Le transport de ces trophées serait, en totalité, à la charge de la Commune.

Le 11 Février 1921, M. Vincent, Agent Voyer, fixe rendez-vous à M. le Maire pour lui présenter le projet de dossier du monument commémoratif. Le 15 Février 1921, le devis définitif est établi par M. Vincent, lequel devis est approuvé par la Préfecture le 18 Février 1921. Voici les grandes lignes de ce devis établi avec soins :

Devis descriptif pour l'édification sur la place de l'église d'un monument commémoratif à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918

. Ce monument sera réalisé entièrement en granit taillé fin provenant de l'une des carrières : Dun-les Places, Montreuillon ou bien La Roche en Brénil (Côte-d'Or).

. Il est composé de deux semelles, d'un socle en trois parties, d'un couronnement composé de deux tablettes supportant un fût en forme de tronc de pyramide à bases carrées de 2,08 m de hauteur, surmonté d'une pyramide de 0,12 m de hauteur.

. La dédicace « *Gâcogne à ses enfants morts pour la France* » et les dates « *1914-1918* » seront gravées sur la face du socle ; Les noms des soldats morts pour la France seront gravés sur deux plaques de marbre blanc fixées sur les faces latérales de ce même socle.

. Le montant général de la dépense est évalué à 9 975 F.

. Les travaux devront être exécutés dans un délai de 8 mois.

. La réception définitive aura lieu dans les 15 jours après l'achèvement des travaux. Le paiement de toutes les sommes dues à l'entrepreneur devra intervenir dans le mois qui suivra cet achèvement.

. La commune se chargera d'acquérir directement les croix de guerre, la palme en bronze et la grille en fer forgé servant d'entourage au monument.

Une souscription publique est lancée, à laquelle participe l'ensemble des administrés, pour l'élévation de ce monument. Elle rapportera 1 742,15 F.

Le 24 Juillet 1921, La Sous-Préfecture de Clamecy questionne la commune sur :

. Le nombre des combattants de Gâcogne morts pour la France. Réponse : 43

. Le nombre d'habitants de la commune . « 796

. Valeur du centime communal démographique « 50,59

. Le 1^{er} Mars 1922 , eut lieu la signature du contrat de gré à gré entre M. Bertholini, Entrepreneur à la Roche en Brénil et M. Petit, maire de Gâcogne. Montant du marché : 6 942 F comprenant : la fourniture, le transport et la

pose du monument et des bordures, ainsi que la gravure des dédicaces et des dates, selon les conditions édictées au devis et dessins dressés le 15 Février 1921 par M. Vincent. Délai : 8 mois à dater de l'approbation du marché par le Préfet qui eu lieu le 5 Avril 1922.

. Le 5 Mars 1922, une délibération du Conseil Municipal de Gâcogne, sous la présidence de M. Louis Petit, maire, approuve le marché de gré à gré entre M. Bertholini, tailleur de pierres à La Roche en Brénil et la commune, pour l'édification du monument aux morts, conformément au devis du 15 Février 1921, établi par M. Vincent, Agent Voyer Communal à Corbigny et signé pour accord par M. le Préfet, le 18 Novembre 1921. La dépense sera imputée à l'article 11 du budget additionnel. L'entrepreneur est dispensé de verser un cautionnement.

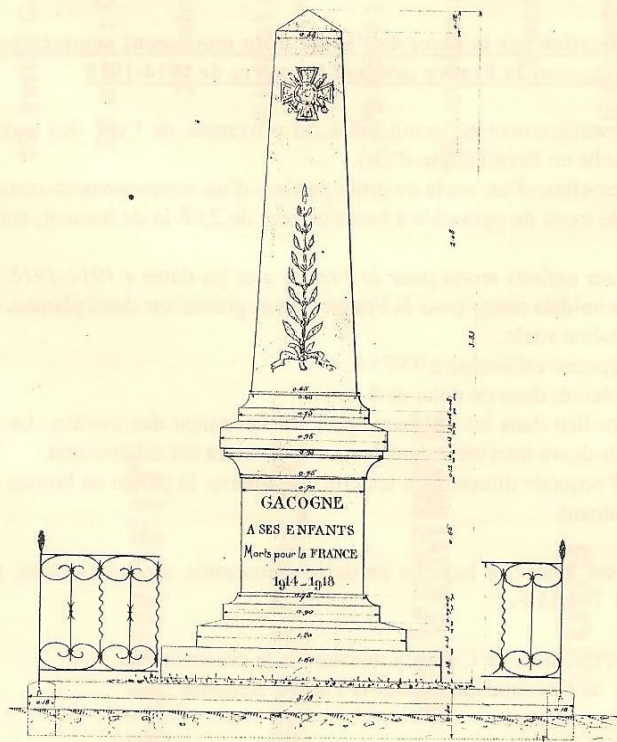
. Le 31 Mars 1922, le Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce et l'Industrie de la Liquidation des Stocks, consent à la commune de Gâcogne la cession gratuite de 6 obus de 270 à prendre à l'entrepôt de réserve générale de munitions de Chemilly (Yonne). Les frais de manutention et de transport seront à la charge de la commune. Ces obus seront placés autour du monument.

Les travaux s'achèveront en Novembre 1922. Toutefois, avec les frais supplémentaires occasionnés par le terrassement, le transport et la pose des six obus, l'achat d'une double palme et d'une croix de guerre, et la grille d'entourage au maréchal ferrant de la commune, M. Jean BONNEAU, le coût total du monument s'élève en 1923 à 9.989 F.

. Le 1^{er} Octobre 1923, le Ministère des Pensions, Service des Sépultures Militaires rappelle que la Loi du 25 Octobre 1919 a ordonné le dépôt au Panthéon de registres contenant les noms des militaires Morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918. Cette loi a également prévu la remise à chaque commune de France d'un « LIVRE D'OR » sur lequel seront inscrits les noms des militaires morts pour la France à conditions que ceux-ci soit nés dans la commune ou bien qu'ils y résidaient à la mobilisation. En même temps, le Ministère des Pensions envoie à chaque maire, afin qu'il puisse la vérifier, la liste des soldats de sa commune morts au cours de la guerre, c'est-à-dire entre le 2 Août 1914 et le 24 Octobre 1919. Le nombre de victimes inscrites sur le monument sera de 43 morts au cours de la guerre de 1914-1918 auxquels s'ajoutent ceux de la Seconde Guerre Mondiale de 1939-1945 au nombre de 9.

C'est le 1^{er} Novembre 1924, jour de Toussaint que le monument est inauguré. Il a été rapporté que le mauvais temps et la pluie n'ont pas empêché une foule immense d'assister à la cérémonie.

Camille Debèze



Vue de face

avec amorce de l'entourage en fer forgé